



Que se passe t il après un non appel de jugement dans un divorce

Par **DUTEUIL**, le **26/02/2011** à **11:52**

Bonjour,

je suis en instance de divorce depuis 4 ans et j'ai été déboutée car je demandais le divorce pour faute mais je n'avais pas de preuve.

Fin 2010 le dernier jugement a été rendu et j'ai été encore déboutée mais n'ai pas fait appel que le divorce devienne "divorce pour altération de la vie conjugale".

Mon ex mari a reçu le 15 février l'assignation par huissier et a un mois pour faire appel.

Si il ne fait pas appel mon avocate demandera un certificat de non appel, mon divorce sera t il à ce moment là prononcé ?

Et si il fait appel que se passera t il ?

Merci pour les réponses.

Mme Duteuil

Par **mimi493**, le **26/02/2011** à **12:59**

[citation]Si il ne fait pas appel mon avocate demandera un certificat de non appel, mon divorce sera t il à ce moment là prononcé ? [/citation]

Vous dites que vous avez été déboutée, donc non